



## Litige publicité entreprise

Par **patoche\_old**, le **26/09/2007** à **16:55**

Bonjour,

nous avons été contacté par une agence de pub pour nous proposer une publicité dans un magazine grand tirage. Le contrat disait un pub payante et une pub gratuite pour 2000€ total. Nous acceptons. Une personne de la compagnie nous appelle ensuite pour nous demander d'envoyer un fax de confirmation de parution gratuite dans un magazine (nous faisant croire que cette prestation était gratuite et faisait part de notre contrat qui nous offrait une parution gratuite pour une parution payante). La personne nous demande de ne pas tenir compte de l'entete. Nous signons et renvoyons le fax en toute confiance.

Mais voila qu'il y a deux mois, je recois un exemplaire du magazine accompagné d'une facture de 1300 €! alors que la personne nous avait dit que cette parution etait gratuite et me demandait de ne pas tenir compte de l'entete du fax!

En plus, la publicité qui apparait n'a jamais été validée par ma société: des données sont fausses et périmées de surcroit.

Comment prouver un que je me suis faite berné par un personne de la société qui m'a fait croire que la parution était gratuite et faisait partie de notre contrat initial (tout en sachant que j'ai signe un fax avec une entete qui dit que la parution est payante).

Deux, ai- je le droit de refuser de payer cette facture sachant que je n'ai pas validé cette publicité, qu'ils ont inventé des données, et que certaines données sur cette publicité sont fausses et périmées et ont été insérées sans mon accord?

Vos réponses sont très importantes et je vous remercie.

innes